United Nations | Nations Unies

SECURITY COUNCIL | CONSEIL DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/456/Add.2
13 août 1947
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS ENVOYES AU CONSEIL DE SECURITE POUR LA DISCUSSION DE LA QUESTION INDONESIENNE

Comme suite à mes rapports des 1 et 11 août 1947, et conformément à la décision prise par le Conseil de sécurité lors de sa cent quatre-vingt-unième séance, le 12 août 1947, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur les pouvoirs du représentant de la République d'Indonésie envoyé au Conseil de sécurité pour la discussion de la question indonésienne.

J'ai examiné les pouvoirs signés à Jogjakarta, le 22 juillet 1947, par M. Soekarno, Président de la République d'Indonésie, nommant M. Sutan Sjahrir au poste d'ambassadeur hors cadre pour représenter la République d'Indonésie dans toutes les questions, affaires et négociations en cours avec tous les pays, gouvernements, officiers et fonctionnaires intéressés.

J'estime que ces pouvoirs sont suffisants.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library